

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DAC 824 Convention avec l'Académie de Paris relative aux classes à double cursus unissant les écoles élémentaires R. Estienne (8e) et J. de La Fontaine (16e) au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2129-29 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de conclure une convention avec l'Académie de Paris et le conservatoire à rayonnement régional relative au dispositif intitulé « classe à double cursus scolaire et artistique » ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 18 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, annexée à la présente délibération, avec l'Académie de Paris et relative au dispositif intitulé « classe à double cursus scolaire et artistique » unissant :

- Les écoles élémentaires Robert Estienne, 8, rue Robert Estienne 75008 Paris et Jean de La Fontaine, 41, bis rue Jean de La fontaine 75016 Paris - avec le conservatoire à rayonnement régional de Paris, 14, rue de Madrid 75008 Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO